



CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN HANGAR COMMUNAL POUR LE STOCKAGE DE VEHICULES ET DE MATERIEL AVENANT N°2

Entre les soussignés :

La mairie de FAVERGES-SEYTHENEX (Haute-Savoie) représentée par son Maire, Monsieur Jacques DALEX, dont le siège social est au 98 rue de la République, 74210 Faverges-Seythenex, dénommée ci-après « la commune », dûment habilité par la délibération du conseil municipal n°2020-Del.2020-V-97 du 10/07/2020, et agissant en vertu de la décision du maire n° D.2026-14 du 09/03/2026,

D'une part,

ET

La SAS AZO dont le siège est situé à Albertville (73200) 425 Avenue Joseph Fontanet, immatriculée sous le n° SIRET 451.891.824.0018 et le code NAF 702 .2Z, représentée par le gérant, Monsieur Marc AZZOLINI,

D'autre part,

EXPOSE :

Aux termes de la convention d'autorisation d'occupation temporaire en date du 15/01/2025 modifiée par avenant n°1 du 14/03/2025, la commune et la SAS AZO ont défini l'occupation d'un hangar communal mis à la disposition de la SAS AZO en vue du stockage de véhicules et de matériel.

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de la mise à disposition.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'article 2 de la convention du 15/01/2025 intitulé « Date de prise d'effet et durée » modifiée par avenant n°1 du 14/03/2025 est modifié.

Le présent avenant modifie le terme initialement prévu de l'avenant n°1 à compter du 15/03/2026. Elle est prorogée pour une durée de trois ans. Elle se terminera le 14/03/2029.



ARTICLE 2 : Les autres articles et clauses de la convention d'autorisation d'occupation temporaire en date du 15/01/2025 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : TRANSMISSION ET CONTROLE DE LEGALITE

Le présent avenant sera transmis à Madame la Préfète de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

Fait à Faverges-Seythenex, le 09 mars 2026

POUR LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué,
Georges VIGNIER

POUR LA SAS AZO
Le gérant,
Monsieur Marc AZZOLINI

